



TERMES ET CONDITIONS

La réservation : La réservation est conclue entre le propriétaire (= propriétaire de la maison de vacances) et le locataire.

Période de location : En principe, un séjour minimum de 7 jours s'applique.

Les animaux ne sont pas autorisés - il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'appartement.

Si un locataire subit un dommage à la suite d'un défaut de la maison de vacances ou des dépendances, le locataire ne peut faire valoir contre le propriétaire, sauf en cas de dol ou de négligence grave de la part du propriétaire, quelle qu'en soit la cause, l'étendue et la nature des dommages.

Tarifs : Tarifs à la semaine. Les frais supplémentaires (WiFi inclus, linge de bain et de lit inclus) sont explicitement indiqués.

Avance : La réservation est confirmée à réception dans les huit jours d'un acompte de 50%. Le solde est dû 4 semaines avant l'arrivée. En cas de réservation moins de 4 semaines avant l'arrivée, le montant total devra être payé. Un retard de paiement autorise le bailleur à résilier unilatéralement le contrat.

État de la propriété : L'appartement est personnellement vérifié. Si les choses devaient néanmoins s'écarter de la description ou s'il y avait des dommages, vous devez le signaler immédiatement sur place au responsable / propriétaire, également pour éviter que cela ne vous soit attribué! Le problème sera alors résolu dans les plus brefs délais. Les réclamations non signalées pendant le séjour ne seront plus acceptées par la suite. Vous devez laisser la propriété concernée au départ dans le même état que vous l'avez trouvée à l'arrivée. Toute perte due à un bris ou à des dommages à la maison ou à son contenu doit être remboursée par le locataire. Avec le tarif indiqué pour le nettoyage final, nous supposons que la maison est laissée dans un état correct. C'est à dire. la vaisselle faite, les ordures disparues, pas de restes de nourriture, la cuisine extérieure propre. Si ces conditions ne sont pas respectées, des frais de ménage supplémentaires pourront être facturés.

Caution: Vous êtes obligé de payer une caution de 2 000,00 € par semaine louée. Le propriétaire/responsable sur place a le droit de vous refuser l'accès à la maison si cette condition n'est pas remplie. En cas de dégradation, ce montant à rembourser pourra être déduit de la caution. Si la consultation au sujet de ces dommages n'aboutit pas à un accord, le locataire devra se faire rembourser directement auprès du propriétaire.

Heures de départ et d'arrivée : Il est important que vous respectiez strictement les heures d'arrivée et de départ. Vous devez confirmer votre arrivée quelques jours avant votre départ à la personne de contact sur place (ceci afin d'éviter de rester devant une porte fermée).



Nombre de personnes autorisées : Le nombre de personnes occupant la maison ne peut excéder 6 personnes. Si à l'arrivée sur place il apparaît qu'il y a plus de 6 personnes, le propriétaire se réserve le droit de refuser le dépassement de personnes. Un maximum de 10 personnes peuvent être invitées dans l'appartement.

Frais d'énergie (eau, gaz et électricité) : Ils sont en bep. cas inclus dans le prix de la location, sinon, ceux-ci sont expressément mentionnés sur le contrat de location. (également pour les frais de chauffage en dehors de la haute saison).

Accidents : Le propriétaire de la maison n'est pas responsable des accidents dans et autour de l'appartement ou de la piscine.

Conditions d'annulation : En cas d'annulation par le locataire qui n'a pas souscrit d'assurance annulation ou qui sort des conditions de l'assurance, le locataire est

- jusqu'à 8 semaines avant le départ l'acompte versé (50 %) est dû
- à partir de 8 semaines avant le départ le prix total de la location est dû

En cas de départ anticipé ou de non utilisation de la maison, vous n'avez droit à aucun remboursement.

En tant que locataire, vous êtes obligé d'avoir une assurance appropriée. Tout dommage à vos effets personnels en cas d'incendie n'est pas non plus couvert par l'assurance incendie de l'habitation. Veuillez consulter vous-même votre assureur pour vérifier si vous disposez d'une couverture dommages appropriée. Vous avez parfois besoin d'une extension pour une maison de vacances de votre famille et d'une assurance habitation. En tant que locataire, vous êtes responsable des dommages qui ne sont pas couverts par votre assurance.

Le propriétaire ne pourra être tenu responsable des dommages subis par le locataire ou des tiers du fait du séjour dans l'appartement.

Annulation par le propriétaire : Si le propriétaire est contraint d'annuler le séjour pour cause de force majeure (la propriété n'est plus disponible en raison par exemple d'un décès, d'un divorce, d'un incendie ou autre), l'accord sera résilié sans indemnité et avec remboursement de tous les paiements payés par vous.